

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

- DISTRIBUTION DE BLOCS...
 - INTÉRESSEMENT.
- TOUS EN GRÈVE LE 27 JUIN.

lundi 26 juin 2017

La CGT a signé l'accord d'intéressement : les salariés Renault toucheront la prime, mais la CGT n'accepte pas qu'un très grand nombre de salariés en soient exclus.

Les élus CGT continueront également à se battre pour que disparaissent de cet accord certains indicateurs FI, présentéisme...

Jeudi, les élus CGT seront présents aux portes de l'usine pour vous appeler à signer une pétition pour réclamer une prime pour les intérimaires.

Texte de la pétition qui sera mise à signature.

NOUS DEMANDONS À LA DIRECTION DE DONNER AUX SALARIÉS PRÉCAIRES PRÉSENTS À CLÉON, AU PRORATA DU TEMPS PASSÉ. ET POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES. UNE PRIME EXCEPTIONNELLE, ÉGALE AU MONTANT DE L'INTÉRESSEMENT TOUCHÉ PAR LES SALARIÉS EN CDI.

1800 INTÉRIMAIRES TRAVAILLENT À CLÉON, SANS EUX, AUCUNE PIÈCE NE SORTIRAIT DE L'USINE.

RENAULT A LARGEMENT LES MOYENS DE DONNER CETTE PRIME.

EXIGEONS DAVANTAGE DE JUSTICE SOCIALE !!!

Renault a les moyens, de donner cette prime à l'ensemble des salariés, les résultats sont annoncés exceptionnels, le chiffre d'affaires a encore augmenté de 25% au premier trimestre 2017.

Nos dirigeants et les actionnaires se «goinfrent», nous ne devons pas accepter que 1800 salariés présents sur le site soient mis à l'écart !!

Rétablissons la vérité.

La CFDT et la CFE/CGC accusent la CGT de signer « parce qu'il y a des élections en fin d'année», la CFDT dit même qu'elle signe tous les ans...

Les 3 dernières années, la CFDT n'a pas signé, puisque l'accord était validé en CE...

Et c'est bien parce que la CFDT et la CFE/CGC refusaient de signer que l'accord était validé en CE!

Cette année la CGT a été le premier syndicat à signer.

Si la CGT n'avait pas signé, il y a fort à parier que les autres syndicats n'auraient pas signé et auraient utilisé cet argument jusqu'aux élections « C'est de la faute de la CGT, majoritaire, si vous avez perdu 1400 euros». C'est d'ailleurs ce qu'avaient fait la CFDT et CFE/CGC en 2014 pendant 4 mois, jusqu'à ce que l'accord soit validé en CE...

Nous comprenons bien le désarroi et la colère de la CFDT et de la CFE/CGC, qui comptaient bien sur la non-signature de la CGT pour faire campagne...

Pire encore, la CFDT et la CFE/CGC osent écrire que la CGT se préoccupe des salariés « uniquement les années d'élection» : il n'ont honte de rien !

Ce n'est pas la CGT qui a signé le premier accord de compétitivité, avec le vol de 21 jours de congés et 10 000 suppressions d'emplois, ce n'est pas la CGT qui a signé le dernier accord de compétitivité, qui doit mettre au chômage 5000 intérimaires, qui met en place des heures supplémentaires et des samedis obligatoires et dégrade encore les conditions de travail. La CGT s'est battue contre la loi Macron de 2015, la loi Rebsamen, la loi travail... pas la CFDT ni la CFE/CGC.

la CGT défend les salariés tous les jours et n'a pas de leçon à recevoir.

Demain, mardi 27, première action contre les ordonnances MACRON et la casse du code du travail.

Mardi 27, la CGT Renault Cléon appelle les salariés à se mettre en grève, 2 heures minimum dans toutes les équipes et à participer au rassemblement prévu à

12h00, à Rouen devant la préfecture.

- Appel le 27 pour les équipes et la normale.
- Appel dans la nuit du 26 au 27 pour l'équipe de nuit.

Des rassemblements auront également lieu à :

- DIEPPE : 17 h 30 Sous-Préfecture

- ELBEUF : 17 h 30 Place F. Mitterrand (calvaire)

- AU HAVRE : 11 h 00 Quai Southampton, arche aux containers

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle LOI TRAVAIL en plein coeur de l'été, espérant éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances.

En finir avec la hiérarchie des normes.

Le Président Macron parle de : « changer profondément la construction de notre droit du travail et permettre aux accords de branches et d'entreprise, de déroger à la loi par accord majoritaire sur tous les sujets souhaités ».

Le Code du travail et les conventions collectives seraient remplacés par des accords d'entreprise.

La rémunération hors salaire minimale, les motifs de licenciements, le contrat de travail, les congés payés, les conditions de travail, la sécurité au travail... relèveraient d'accords locaux d'entreprise qui pourront être moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des Conventions Collectives de Branches.

Diminuer les droits syndicaux

Macron a prévu une fusion complète des instances CE, DP, CHSCT: « dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond, sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles ». Ainsi Macron éliminerait la nécessité d'un accord. Cela entraînerait moins de délégués, moins d'élus, moins d'heures, de droits syndicaux et la suppression des CHSCT tant souhaitée par le MEDEF.

Faciliter les licenciements et précariser davantage les emplois

Le Président Macron veut plafonner les indemnités obtenues devant les Prud'hommes par les salariés victimes de « licenciement sans cause réelle et sérieuse ».

Cette mesure faciliterait les licenciements en permettant aux employeurs de provisionner des sommes précises pour jeter les salariés hors de l'entreprise.

Mais également :

La suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires ;

Supprimer les cotisations sociales et les basculer vers la TVA et la CSG, c'est-à-dire remettre en cause le fondement même de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage.

Sous prétexte de les « unifier », Macron veut détruire tous les régimes de retraite existants et les fusionner dans un « régime par points », ce qui signifierait une baisse considérable des pensions de retraite...

GATTAZ L'EXIGE, MACRON LE FAIT